Commune d'ASTILLÉ

Les éléments du patrimoine à protéger

L'ATELIER D'YS

L. 111-22 du CU

Sur un territoire non couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu, le conseil municipal peut, par délibération prise après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, identifier et localiser un ou plusieurs éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique et définir, si nécessaire, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

Article R.421-17-e) du CU

Doivent être précédés d'une déclaration préalable, […] les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, lorsque ces constructions sont situées sur un territoire non couvert par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, de modifier ou de supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique, en application de l'article L. 111-22, par une délibération du conseil municipal, prise après l'accomplissement de l'enquête publique prévue à ce même article.

Article R.421-23-i) du CU

Doivent être précédés d'une déclaration préalable, […] les travaux autres que ceux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, lorsqu'ils ont lieu sur un territoire non couvert par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, de modifier ou de supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique, en application de l'article L. 111-22, par une délibération du conseil municipal, prise après l'accomplissement de l'enquête publique prévue à ce même article.

Article R.421-28-e) du CU

Doivent en outre être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction : […] identifiée comme devant être protégée en étant située à l'intérieur d'un périmètre délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23, ou, lorsqu'elle est située sur un territoire non couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique, en application de l'article L. 111-22, par une délibération du conseil municipal prise après l'accomplissement de l'enquête publique prévue à ce même article.

Champ d'application

Cet outil permet donc de protéger le patrimoine bâti public et privé d'intérêt historique, culturel, religieux, esthétique et architectural du quotidien : des habitations, des bâtiments agricoles, du "petit patrimoine bâti" (fours à pain, puits, calvaires, piliers de barrière...) et des détails architecturaux (niches sur façades, frontons...).

Cela peut également s'appliquer aux plantations, en protégeant des éléments ponctuels (arbres isolés, groupes d'arbres), linéaires (haies et alignements d'arbres...) et de surface plus étendue (bois, bosquets, mails, vergers...).

Soucieuse de son patrimoine bâti, culturel et architectural, la commune d'ASTILLÉ a décidé de protéger, par le biais de cet outil, plusieurs éléments bâtis.

La commune possède un certain nombre d'éléments remarquables qu'il convient de préserver. La liste de ces éléments à protéger et à mettre en valeur est affichée dans le tableau ci-dessous (leur localisation est également reportée sur le plan de zonage).

N°	Lieu	Parcelle	Éléments	Localisation
1	Les Grands Aulnais	A 496	Manoir	
2	La Petite Houisière	-	Croix	
3	La Ragottière	A 137	Château	

4	La Ragottière	-	Croix	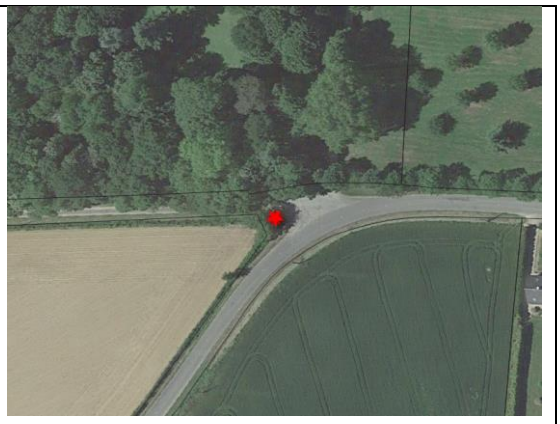
5	Le bourg Rue de la Mairie	AB 156	Mairie	
6	Le bourg Rue de la Mairie	AB 21	Église	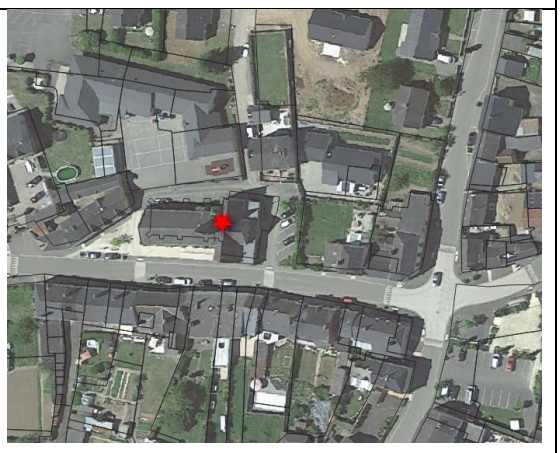
7	Le bourg Rue d'Anjou	-	Croix	

8	Le bourg Rue des Portes	-	Croix	
9	La Grande Rocherie	-	Croix	
10	La Bréhonnière	A 318	Château	
11	La Réaulté	B 54	Croix	

12	La Havardière	A 404	Manoir	
13	La Grande Saudraie	C 241	Croix	
14	La Grande Saudraie	C 241	Manoir	
15	La Garancière	D 655	Croix	

Les éléments du patrimoine ayant fait l'objet d'une protection

1. Le manoir des Grands Aulnais

Source : mairie

2. La Croix de la Petite Houisière

Source : mairie

3. Le château de la Ragottière

Source : geneanet.org

4. La croix de la Ragottière

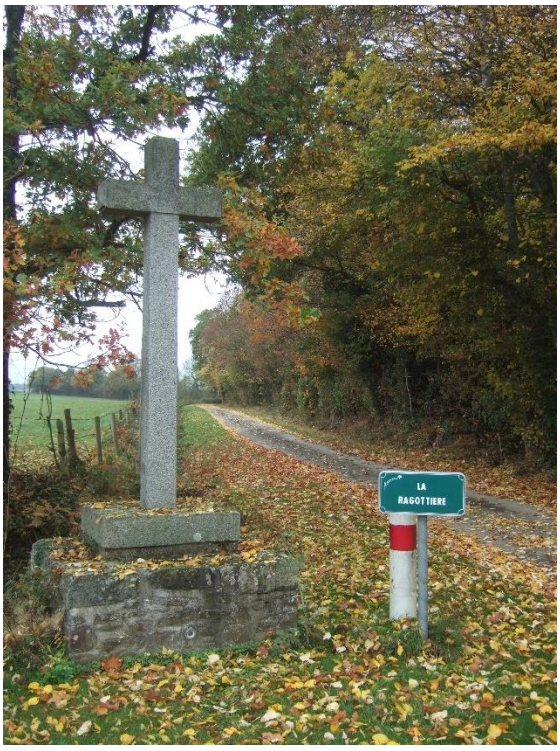

Source : mairie

5. La mairie

Source : mairie

6. L'église

Source : mairie

7. La croix rue d'Anjou

Source : mairie

8. La croix de la Porte

Source : mairie

9. La croix de la Grande Rocherie

Source : mairie

10. Le château de la Bréhonnière

Source : mairie

11. La croix de la Réaulté

Source : mairie

12. Le manoir de la Havardière

Source : Le patrimoine des communes de la Mayenne, éditions Flohic.

13. La croix de la Grande Saudraie

Source : mairie

14. Le manoir de la Grande Saudraie

Source : Le patrimoine des communes de la Mayenne, éditions Flohic.

15. La croix de la garancière

Source : mairie